

## PROPOSITION DE DOCUMENT

### PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE LA PARTICIPATION A LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LA REGION DE L'OUEST –CAMEROUN

#### Contexte :

Les dialogues démocratiques qui sont une composante importante du programme VDP permettent dans chaque région, de réunir régulièrement, autour d'une table, les différentes forces politiques, les élus locaux, les autorités administratives, religieuses et traditionnelles et la société civile. Faut-il se le rappeler, Le programme VDP a pour objectif global de contribuer à l'accroissement de la participation citoyenne au processus démocratique à travers la formation dans les régions du Cameroun, des volontaires engagés dans le dialogue politique et la médiation sociale, le suivi de la démocratie et de la gouvernance locale.

Ce premier dialogue démocratique de Bafoussam porte sur le thème « Participation à la Gouvernance locale : défis, réalités locales, déterminants de blocages et perspectives ». Il ambitionne de résoudre les problèmes suivants :

- Absence de cadre de dialogue pluri-acteurs dans la région de l'Ouest sur le développement local.
- L'éloignement entre les composantes humaines du développement local.

Les objectifs de ce dialogue sont pluriels à savoir :

**Objectif principal :** Enraciner un espace d'échange entre les acteurs de développement à l'Ouest Cameroun.

**Objectif spécifique :** Permettre aux VDP de la région de l'Ouest de s'imprégner de leur travail afin d'assurer la continuité des dialogues démocratiques au niveau zonal.

Les thèmes sont les suivants :

Participation à la gouvernance locale : défis, réalités locales, déterminants de blocages et perspectives

Les contours juridiques et opérationnels de la participation politique et de la participation à la gouvernance locale

**Résultats attendus :** A la fin de ce premier dialogue, les différentes forces politiques, les élus locaux, les autorités administratives, religieuses et traditionnelles et la société civile de la région de l'Ouest s'engagent à institutionnaliser ce genre de rencontre et à mettre en pratique la participation à la gouvernance locale dans la région de l'Ouest. C'est fort de cela que les participants à cette rencontre de communes ET communautés adressent à l'endroit des autorités administratives, les élus locaux et autres forces vives de la région de l'Ouest le présent plaidoyer.

#### Introduction :

Un auteur : **Alexis de TOCQUEVILLE** affirmait il ya plus d'un siècle que « la décentralisation n'a pas seulement une valeur administrative ; elle a une portée civique puisqu'elle multiplie les occasions pour les citoyens de s'intéresser aux affaires publiques ; elle les accoutume à user de la liberté. Et de l'agglomération de ces libertés locales, actives et sourcilleuses, naît le plus efficace contrepoids aux prétentions du pouvoir central, fussent-elles étayées par l'anonymat de la volonté collective ». C'est parce qu'elle représente un grand potentiel en termes de démocratie, de dialogue social et de développement qu'elle est redoutée par les uns (généralement les tenants du pouvoir) et valorisée par les autres (particulièrement la société civile et ce que d'aucuns appellent le pays réel). Bien que consacrée par la constitution de nombreux pays et claironnée au cours des meetings politiques, la décentralisation est loin d'être une réalité. La vie politique, économique, sociale et culturelle reste marquée du sceau d'une excessive centralisation. Tout ou presque est dicté à partir de centres de décision précis, généralement logés dans les capitales de nos pays. Les périphéries (régions ou collectivités locales), n'ont, dans ce contexte qu'un devoir d'obéissance et d'exécution des instructions venues d' « en haut ».

Opportunité de refondation de l'Etat, de contribution des communautés de base à la construction des politiques de développement, la participation à la gouvernance locale connaît de sérieux obstacles dans la région de l'Ouest.

### **Etat des lieux :**

#### **-Au niveau de la tutelle sur les mairies**

La relation verticale et autoritaire est toujours ancrée dans le système de gouvernance. Les Préfets des départements sont de véritables exécutifs communaux grâce à leurs pouvoirs de réformation, d'instruction, d'annulation, de substitution d'action. Par ailleurs, la présidence des réunions du conseil municipal accroît leur pouvoir à l'égard des communes et communautés. Aussi, va dans le même sens le visa obligatoire lors du recrutement du personnel communal.

#### **-Au niveau du financement des communes**

Le FEICOM, établissement public administratif, dans le choix de son personnel dirigeant, ne répond pas aux exigences de la gouvernance démocratique : le personnel de direction est nommé et non élu par les représentants des collectivités territoriales décentralisés

#### **-Au niveau de la préparation et de l'ordonnement du budget des communes et communautés**

Les receveurs municipaux nommés jouent un rôle majeur et peuvent obstruer à la volonté de l'exécutif régulièrement élu par les populations locales à la base. Dans le même ordre d'idée, il importe de signaler l'intervention des Préfets de par leur présence lors du vote du budget des communes et communautés.

#### **-Au niveau de l'exécutif municipal**

La nomination des Délégués du Gouvernement par le Chef de l'Etat ne répond pas aux exigences de la gouvernance locale à l'ère de la décentralisation. D'où l'absence de redevabilité à l'égard des populations et l'option de reddition des comptes à l'autorité de nomination.

### **-Au niveau de la participation des populations locales**

Bien qu'on puisse faire allusion à la représentation des populations par les conseillers municipaux ou Grands Conseillers, il n'existe pas de cadre de concertation avec les populations à la base. Concrètement, elles ne participent ni à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, encore moins à l'évaluation ou au contrôle. Généralement, la connaissance des actions réalisées se fait pendant la campagne pour les prochaines élections. Des initiatives locales publiques ou privées, individuelles et collectives, à moyen et long termes qui pourraient s'avérer heureuses, ne sont pas prises à la base par peur de désaveu ou simplement par attentisme.

### **-Au niveau de l'existence des bibliothèques municipales**

Quoi qu'existantes, elles ne répondent pas à leur mission. Il est difficile de retrouver les actes des conseils municipaux ou encore des exécutifs municipaux au sein des bibliothèques municipales. De ce fait, le droit à l'information devient de plus en plus difficile.

### **Conséquences**

#### **-VIS-A-VIS des relations avec les populations:**

L'on note une distance entre les populations locales et les élus locaux. Pire encore en cas de nomination. Certains élus locaux résident hors de leurs communes et y apparaissent de façon sporadique. Impossibilité de contribuer au processus de développement dans leur localité.

#### **-Dans la relation exécutifs municipaux-Préfets**

Existence de guerre froide rendant difficile les relations de travail et par conséquent entorse à l'évolution de la commune ou communauté

#### **-Receveurs –Exécutifs communaux ou communautés**

Crise de confiance, détournements de fonds, corruption

### **Propositions**

#### **-Réaménagement du pouvoir de tutelle**

Nous préconisons un assouplissement des pouvoirs de tutelle sur les mairies. Précisément, la présidence des réunions du conseil municipal ne devrait plus être faite par les Préfets mais par le conseiller municipal le plus âgé. Aussi lors du vote du budget, étant donné le rôle important des CVUC (Communes et Villes Unies du Cameroun) et des OSCs dans le renforcement des capacités des élus locaux en matière budgétaire, il est impérieux que désormais les Préfets n'y participent plus, que seuls les membres des conseils y participent au besoin assisté d'un expert externe choisi par eux à cet effet.

#### **-Participation des élus municipaux au choix des responsables du FEICOM**

Au sein des communes, un collège électoral chargé de participer à l'élection des responsables du FEICOM doit être mis sur pied.

### **-Institutionnalisation des audiences publiques de compte-rendus aux populations**

Il s'agit pour les exécutifs municipaux, par arrêté municipal, d'inscrire à titre d'exigence de mandat, la pratique des audiences publiques de compte-rendu aux populations. Comme les journées de propreté, les populations pourraient avoir en face d'eux les élus locaux dans un espace approprié pour des échanges et informations sur les activités réalisées et à réaliser.

### **-Participation des conseillers municipaux et populations à l'élaboration du budget communal**

Bénéficiant du renforcement de leur capacité dans le cadre de la décentralisation, les conseillers municipaux et populations ou leurs délégués devront désormais participer à l'élaboration du budget communal.

### **-Participation des populations locales à la conception, mise en œuvre et contrôle des projets de développement local.**

La gouvernance locale suppose plusieurs degré de participation ; notamment à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Les populations ou par la voie des délégués de quartiers devront y participer.

### **-Institutionnalisation des dialogues démocratiques communaux.**

Le dialogue démocratique apaise les tensions, aide à la compréhension des politiques de développement dans une localité, redonne confiance aux populations qui se rendent compte de leur utilité dans leur communauté. De ce fait, de les considérer comme étant des instruments de gouvernance démocratique.